

COPY.

Lloyd's Register of Shipping,

71, Fenchurch Street, E.C. 3.

Annexe.

Le 26 Septembre, 1925.

Messieurs,

S. Je suis dument en possession de votre lettre du 19 courant, relative au vapeur "VILLE D'ETAPLES", et je vous en remercie. J'ai pris bonne note de vos observations.

En reponse a votre demande, je crois devoir vous remettre ci-joint un extrait des Reglements de notre Societe, detaillant les exigences de la Visite Speciale No.3, qui est en retard pour ce navire. Cette Visite a deja ete effectuee en partie par l'examen du navire en cale seche et du puits a chaines, et par l'elongement des cables+chaines. Pour completer la visite de la machinerie et des chaudierees, les soupapes de surete de la chaudiere sont a regler sous vapeur.

Quant aux honoraires qui seraient comptes pour cette Visite, j'ai l'honneur de vous faire savoir qu'ils seraient en conformite avec la nature et l'etendue des services rendus par l'Inspecteur de notre Societe en effectuant la Visite.

Veillez agreer, Messieurs, l'assurance de mes sentiments distingues.

Adjoint au Secretaire.

A la Societe Etaploise de Transports Maritimes,
ETAPLES-SUR-MER. France.

© 2021

Lloyd's Register
Foundation

008101-008114-0209